

et 6,54 milliards de dollars d'importations (une augmentation de 7,8 p. 100). Notre objectif est de positionner les entreprises canadiennes de manière qu'elles soient prêtes à la relance d'une Asie du Sud-Est extrêmement compétitive au cours des trois à cinq prochaines années. L'Asie du Sud-Est comprend les dix pays suivants : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Brunéi, Myanmar (Birmanie), Cambodge et Laos.

INDONÉSIE

Aperçu

En 1998, la valeur des exportations de produits du Canada vers l'Indonésie s'élevait à 507 millions de dollars et la valeur totale de nos importations était de 921 millions de dollars. Les exportations de services en Indonésie représentent un montant additionnel d'environ 200 millions de dollars par an. Depuis que la crise économique a touché l'Indonésie, nos exportations de 1998 ont baissé de 35 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cependant, un ambitieux programme de réforme économique, négocié dans le contexte du programme de l'Indonésie avec le FMI, a conduit à une libéralisation majeure des mesures transfrontalières, ce qui devrait avoir pour effet de faciliter considérablement l'accès au marché pour les exportateurs et les investisseurs canadiens.

Résultats obtenus en 1998

- Les considérations fiscales et douanières spéciales du Programme automobile national ont été annulées.
- Les dispositions restrictives concernant la commercialisation du ciment, du papier et du contreplaqué ont été abolies.
- Les droits de douane à l'importation d'un grand nombre de produits chimiques ont été ramenés à 5 p. 100.
- Le nombre de produits exigeant une licence d'importation a été réduit.
- Les investisseurs canadiens peuvent maintenant posséder jusqu'à 100 p. 100 du capital des banques indonésiennes, alors que le chiffre était limité auparavant à 85 p. 100.
- Les droits de douane appliqués aux produits agricoles non alimentaires ont été réduits.
- Les taux tarifaires agricoles ont été réduits à un maximum de 5 p. 100 sur tous les articles alimentaires (environ 500).

Priorités du Canada en 1999

- maintenir un accès équitable pour les ventes de blé, en particulier face à un soutien actif de l'État et à la concurrence des fournisseurs américains;
- continuer d'encourager le gouvernement indonésien à veiller à ce que les exportateurs canadiens ne soient pas confrontés à une augmentation des coûts due à des retards inacceptables ou à des frais inutiles dans les ports indonésiens; les efforts de facilitation du commerce multilatéral (en particulier dans le cadre de l'APEC) peuvent apporter une aide essentielle à cet égard;
- suivre de près l'exécution par l'Indonésie des engagements qu'elle a pris dans le cadre du programme de réforme et de restructuring économique et financière du FMI.

INVESTISSEMENT

L'Indonésie n'a pas encore conclu de négociations avec le Canada pour un FIPA. Le système indonésien exige que tous les investissements étrangers proposés (à l'exception des investissements dans le secteur du pétrole et du gaz et dans de nombreux secteurs miniers) reçoivent l'approbation du Conseil de coordination des investissements de l'Indonésie (BKPM). Bien que les procédures du BKPM continuent de s'améliorer et que le nombre de secteurs ouverts à l'investissement étranger soit plus élevé, les entreprises canadiennes sont encore confrontées à de longues procédures et à des retards pour l'approbation d'investissement. Les hauts fonctionnaires du gouvernement canadien continueront de représenter les intérêts canadiens et de veiller à ce que l'investissement canadien dans ces secteurs bénéficie d'un environnement favorable.

MALAISIE

Aperçu

En 1998, les exportations canadiennes vers la Malaisie s'élevaient à 421 millions de dollars, et les importations, à 2 milliards de dollars. La Malaisie a une économie de marchés relativement ouverte et les exportateurs canadiens n'ont été confrontés à aucun obstacle majeur à l'accès aux marchés. Le gouvernement a annoncé un relâchement temporaire des restrictions à la propriété étrangère et fera une « offre spéciale » en vertu de laquelle il n'y aura pas de restriction à la propriété étrangère pour les sociétés qui investissent avant le 31 décembre 1999. Auparavant, les sociétés devaient